
Adresse de la commune de Vermenton annonçant ses dons en métaux et invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Vermenton annonçant ses dons en métaux et invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 592;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32852_t1_0592_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

11

La commune de Vermenton, qui a fourni plus de 300 défenseurs à la patrie, annonce qu'elle envoie 25 mares 5 onces 2 gros d'argenterie, 172 livres de plomb, et 730 livres de cuivre, pour augmenter la fortune publique : elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vermenton, 21 pluv. II] (2)

«Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort.

Citoyens représentants du peuple français.

Pendant que vous pulvérisez avec de mâles décrets et la foudre révolutionnaire, tout ce qui s'oppose à la perfection de l'œuvre immortelle due à votre énergie, la commune de Vermenton s'est rendue digne de vos bienfaits. Brûlante de patriotisme, elle a offert à la patrie plus de trois cents défenseurs. Guidée par la Raison elle a déjà fait partir 59 mares d'argenterie provenant du culte avec 200 livres de linge. Le surplus de l'argenterie, consistant en 25 mares 5 onces 2 gros, ainsi que 172 livres de plomb et 730 livres de cuivre, marche à l'instant pour aller au creuset national augmenter la fortune publique.

Représentants du peuple, restez fermes à votre poste; votre triomphe est certain, le bonheur de la République est assuré.

Et toi, vigoureuse Montagne écrase de ton poids qui voudrait méconnoître tes glorieux et pénibles travaux; tes enfans surveillent l'exécution des mesures que tu diriges pour le salut public et propagent les maximes républicaines pour l'instruction et le langage de la Raison.»

QUATREVAUX (*présid.*), BUORÉAU.

12

Le comité de surveillance de Villeneuve-sur-Lot demande un décret qui confisque les biens des gens reconnus suspects, et qui frappe tous ceux qui attesteroient faussement que tels pères et mères se sont opposés à l'émigration de leurs enfans.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de législation (3).

13

L'agent national près la commune d'Argenton, département de l'Indre, annonce que cette commune vient de consacrer un temple à la Raison, de célébrer la reprise de Toulon, et de rendre à la mémoire de Marat et Lepelletier les honneurs dû à ces deux martyrs de la liberté (4).

(1) P.V., XXXII, 354. B^{1a}, 12 vent. et 13 vent. (suppl¹); C. Eg., n^o 561.

(2) C 293, pl. 965, p. 2.

(3) P.V., XXXII, 355. B^{1a}, 12 vent.; J. Sablier, n^o 1171.

(4) P.V., XXXII, 355. B^{1a}, 12 vent.

[Argenton (Indre), 21 pluv. II] (1)

«La République entière ou la mort.

Citoyens Législateurs.

L'institution des comités révolutionnaires, nos victoires sur les esclaves et le fanatisme, et notamment la prise de Toulon ont au moins métamorphosé les cy-devant modérés et aristocrates de cette commune; oui tous les citoyens, ou la grande, grande majorité, sont au pas républicain et à la hauteur de la Révolution. Les églises y sont fermées, l'une d'elles, cy-devant Saint Sauveur, a été consacrée au temple de la Raison. L'autel y a été remplacé par une montagne vraiment champêtre au faite de laquelle est placée la statue de la Liberté.

Dans cette cy-devant église tout ce qui représentait le fanatisme en a été, pour les objets non propres à autre chose, cassé et enlevé.

La fête sur la prise de Toulon y a été célébrée dans les temps. Hier, tous les corps constitués, la Société populaire et le surplus des citoyens réunis ont aussi célébré celle en mémoire des vertueux Marat et Lepelletier avec toute la dignité due aux cendres de ces deux martyrs de la liberté. Cette scène attendrissante s'est terminée dans le temple de la Raison et au pied de la Montagne.

Enfin nos faux prêtres ont avec raison abjuré leurs erreurs, car nous ne voulons à l'avenir reconnoître d'autre culte que celui de la Raison.»

BERNARD (*agent nat.*).

14

La commune d'Annot, district de Castellane, transmet les détails de la fête qu'elle a célébrée pour les succès des armées de la République.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Extrait des délibérations de la comm., 20 niv II] (3)

...le corps municipal de cette commune d'Annot, chef-lieu de canton ensuite du sublime discours et de l'arrêté imprimé du représentant du peuple d'Herbès Latour dans le département des Basses-Alpes, en date du six courant, se seroit empressé de célébrer la seconde décade de nivose avec tout le zèle et tout l'appareil que la confiance et le civisme peuvent suggérer, en conséquence la célébration de la décade a été annoncée la veille dans toute la ville au son des tambours et des trompettes accompagnant un officier municipal en écharpe.

La célébration s'est faite par l'abstinence absolue de tout travail et par la réunion de tous les individus de la ville à la maison commune à midi précis, ou toute cette assemblée a été divisée en trois groupes, dont le premier a été composé de tous les instruments de musique, de l'étendard de la Liberté, d'un brancard portant quatre colonnes

(1) C 294, pl. 979, p. 23.

(2) P.V., XXXII, 355. B^{1a}, 12 vent.

(3) C 294, pl. 979, p. 24.